

2° Une Indulgence plénière à gagner le 8 mars, fête de saint Jean de Dieu, par les malades assistés par les Conférences dans les hôpitaux (1).

3° Le Bref du 13 septembre 1859 accorde une Indulgence de cent jours à tous ceux que secourt la Société, pourvu qu'ils aient récité avec le cœur contrit, soit seuls, soit en famille, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, en ajoutant, en n'importe quelle langue, les invocations suivantes : " Reine conçue sans la tache originelle, priez pour nous ; saint Vincent de Paul, priez pour nous. "

Ces Indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

---

*Indulgences accordées aux pères et mères et épouses des membres de la Société. (B. du 5 sept. 1873 et Resc. du 30 janv. 1888.)*

1° Une Indulgence plénière est accordée à tous et à chacun des pères et mères et épouses des membres de la Société qui, à l'article de la mort, sincèrement repentants, confessés et fortifiés par la sainte communion, ou, s'ils n'ont pu le faire, qui, au moins avec contrition, ont invoqué de bouche, en tant que cela leur a été possible, le nom de Jésus, ou de cœur, s'ils n'ont pu faire davantage.

(1) Même Rescrit du 13 janvier 1877.